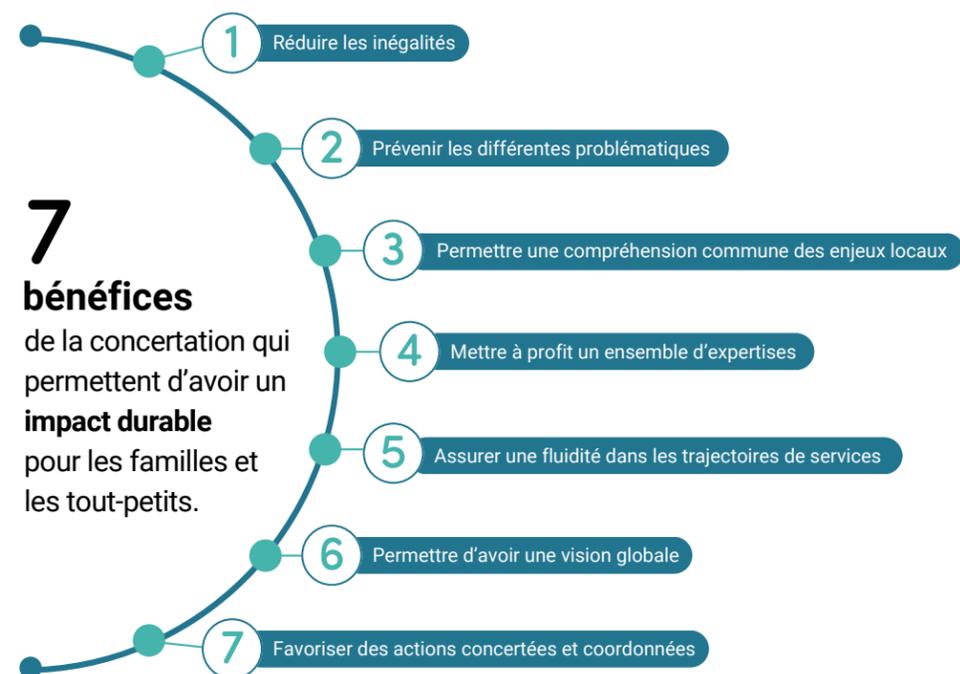


# La concertation en petite enfance

Un processus collaboratif de coordination, une volonté de travailler ensemble pour augmenter les effets de nos actions avec l'objectif commun d'améliorer la qualité de vie des populations ciblées afin de prévenir les trous de services. De plus, la concertation permet aux ICPEL de décloisonner les approches individuelles et les interventions sectorielles et ainsi d'éviter le travail en silo.



## Le travail de proximité

Un mode d'intervention visant à rejoindre une population vulnérable et isolée afin de la mettre en relation avec les ressources et les services disponibles. En allant directement à leur rencontre, dans leurs milieux de vie pour mieux les soutenir dans leur capacité d'agir. **L'efficacité du travail de proximité est encore plus grande quand la personne qui effectue ce travail est soutenue par un ensemble de partenaires intersectoriels.**

### UN LEVIER POUR :

- Tisser des liens de confiance ;
- Rejoindre plus efficacement les familles isolées ;
- Mieux accompagner les familles
- Orienter les familles vers les bonnes ressources ;
- Faciliter le transfert d'information ;
- Faire de la prévention et de la promotion.



L'efficacité du travail de proximité est encore plus grande quand la personne qui effectue ce travail est soutenue par un ensemble de partenaires intersectoriels.

# Les instances de concertation en petite enfance locales (ICPEL)

Les ICPEL se fondent sur des principes démocratiques de participation volontaire et un engagement continu des acteur·trice·s de différents réseaux.

## 5 GRANDS PRINCIPES DES ICPEL

### LES ICPEL :

- 1 Alignent leurs pratiques sur l'agir tôt et l'approche écosystémique.
- 2 Se fondent sur la reconnaissance de la diversité des familles et de leur capacité d'agir.
- 3 S'appuient sur l'appartenance géographique des communautés qu'elles desservent.
- 4 Reposent sur l'autonomie de leurs membres dans la mise en œuvre d'actions et dans leurs prises de décisions.
- 5 Se fondent sur la démocratie participative comme forme de gouvernance.

## LES VALEURS DES ICPEL

**LA COMMUNAUTÉ** | Est ancrée dans la réalité des quartiers, créant une appartenance géographique et communautaire. Les ICPEL soutiennent le développement de communautés bienveillantes.

**L'INCLUSION** | Chaque personne à sa place, sans discrimination. Les ICPEL valorisent les différents points de vue. Elles œuvrent en faveur de quartiers accueillants et inclusifs, de services de proximité accessibles et par l'égalité d'accès à des milieux de vie de qualité.

**LA SOLIDARITÉ** | Il y a un soutien mutuel des membres, une mise en commun des compétences, des connaissances, des outils et des bonnes pratiques.

## 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX DES ICPEL

- 1 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DES TOUT·E·S-PETIT·E·S ET DE LEUR FAMILLE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS BIENVEILLANTES.
- 2 SOUTENIR L'ACTION CONCERTÉE ET LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ.
- 3 FAIRE DE LA PETITE ENFANCE UN ENJEU PRIORITAIRE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS.

## LES RÔLES PROPRES AUX ICPEL

- Mobiliser les milieux afin de favoriser une collaboration entre les acteur·trice·s, permettant ainsi de briser les silos.
- Favoriser la création de liens de confiance avec les familles par le travail de proximité.
- Soutenir une communauté de pratique orientée vers le mieux-être des familles et des tout·e·s-petit·e·s.
- Porter la voix de toutes les familles et des tout·e·s-petit·e·s.
- Représenter les membres impliqué·e·s dans l'instance de concertation auprès de différent·e·s acteur·trice·s.
- Jouer un rôle de vigie et assurer une veille stratégique.
- Coordonner un plan d'action et gérer les ressources financières en toute transparence.

# Les faits saillants

Les dates ci-dessous représentent des événements qui ont marqué le milieu de la concertation en petite enfance. C'est une liste non-exhaustive.

1990	APPARITION DU PROGRAMME « NAÎTRE ÉGAUX - GRANDIR EN SANTÉ », SOUS FORME DE PROJET PILOTE.
1991	PARUTION DU RAPPORT « UN QUÉBEC FOU DE SES ENFANTS ».
1995	LANCEMENT DE L'INITIATIVE 1-2-3 GO - IMPLANTATION DE 6 PROJETS PILOTES.
1997	CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE.
2003	CRÉATION DU PROJET PILOTE QUÉBEC ENFANT PORTÉ PAR LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON.
2004	CRÉATION DES SIPPE VIA LA FUSION DES PROGRAMMES PSJP, NAÎTRE ÉGAUX ET PSEP.
2009	L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LA LOI INSTITUANT LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS QUI DEVIENDRA AVENIR D'ENFANTS.
2009	UNE ENTENTE EST CONCLUE ENTRE CENTRAIDE ET QUÉBEC ENFANTS.
2013	HORIZON 0-5 EST CRÉÉE SUITE AU SOMMET MONTRÉALAIS SUR LA MATURITÉ SCOLAIRE.
2015	LES INSTANCES DE CONCERTATIONS EN PETITE ENFANCE (ICPEL) SE SONT REGROUPÉES POUR FORMER LES « INSTANCES DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL (ICPEM) ».
2020	LE ICPEM DEVIENT LE REGROUPEMENT DES INSTANCES DE CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL (RICPEM).
2020	ANNONCE DU MINISTRE DE LA FAMILLE D'UN FINANCEMENT DE 7,5 MILLIONS DE DOLLARS, VIA LES FONDS RESTANTS D'AVENIR D'ENFANTS POUR LES CONCERTATIONS EN PETITE ENFANCE
2020	FIN DU FINANCEMENT D'AVENIR D'ENFANTS.
2020	RETRAIT DU FINANCEMENT ANNONCÉ POUR LA TRANSITION DES CONCERTATIONS EN PETITE ENFANCE PAR LE MINISTRE DE LA FAMILLE.
2021	PARUTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LAURENT.
2023	RÉDACTION ET DÉPLOIEMENT DU CADRE DE RÉFÉRENCE: SE CONCERTEUR POUR METTRE EN PLACE DES COMMUNAUTÉS BIENVEILLANTES POUR LES TOUT-PETITS ET LEUR FAMILLE

## LA SUITE ?

Des concertations reconnues, correctement financées, qui poursuivent leurs actions et qui déploient pleinement leurs ressources pour le bien-être des tout-petits et des familles.  
**DES CONCERTATIONS QUI PEUVENT RÊVER ENSEMBLE.**

# Se concerter pour mettre en place des communautés bienveillantes pour les tout-petits et leur famille

Cahier synthèse | Cadre de référence

## Mise en contexte

Le cadre de référence découle du projet « En marche vers des communautés bienveillantes pour les tout-petits ». Un projet financé par la Ville de Montréal débuté en 2021 et porté par le RICPEM, qui vise à soutenir le déploiement de communautés bienveillantes pour les tout-e-s-petit-e-s et leur famille. Il résulte d'un travail continu pour la reconnaissance du travail de concertation et du travail de proximité.

## Objectif

Fournir un outil de référence structurant aux 29 instances de concertation locales en petite enfance (ICPEL) tout en offrant la latitude nécessaire à l'adaptation à chacune des réalités locales. Il contribue à déployer un modèle cohérent venant définir et baliser l'action concertée et le travail de proximité.

## Éditorial

IL Y A ACTUELLEMENT, 29 ICPEL EN ACTIVITÉ.

Mais **plusieurs facteurs ont des impacts** sur la capacité des concertations à fonctionner:

Fin de financement  
Perte de financement  
Financement par projet  
COVID 19  
Manque de reconnaissance

- Risque de favoriser le travail en silo au détriment du travail concerté;
- Diminution du partage des ressources;
- Multiplication des redditions de compte, de la gestion par projet;
- Rétention de personnel, précarité financière des employé.e.s;
- Vision péjorative du milieu communautaire qui perdure.

Il est donc impératif d'avoir les **ressources financières nécessaires** pour offrir des conditions de travail qui sont cohérentes avec l'ampleur des responsabilités de la tâche accomplie par les concertations.

## Le RICPEM en bref

Le **RICPEM** vise à unir, promouvoir et soutenir la mobilisation des instances de concertation locales et des actions concertées autour du plein développement et du bien-être des enfants de 0 à 5 ans et de leur famille, tout en favorisant l'innovation sociale et le transfert des connaissances en ces matières.

Le Regroupement veut favoriser la prise de position collective, porter d'une seule voix l'importance d'agir tôt en plus de dynamiser l'action locale. Il favorise la création de liens entre les instances de concertation locales, ainsi qu'avec les instances régionales en petite enfance. Pour ce faire, plusieurs principes, objectifs et structures définissent le RICPEM.



Balayez le code QR pour accéder au cadre de référence.